

## **Absences lors de la formation : modalités de rattrapage et compensation**

Les deux modules de formation (Module 1 de 8 jours et Module 2 de 7 jours) doivent être réalisés dans leur intégralité pour que l'entier des unités puisse être validées et donnent accès à l'obtention du certificat de qualification complémentaire décerné par la FSP.

Selon la durée totale d'absence à la fin du module, les modalités de rattrapage et de compensation sont les suivantes :

- **Une demi-journée** : rattrapage par 1h de supervision individuelle auprès d'une des formatrices, portant sur la matière abordée lors de la demi-journée manquée (3h de travail préparatoire, lectures, etc).  
*Cette modalité n'est pas possible pour une absence lors des journées : J5 du M1 (journée extra muros), J8 du M1 (évaluation), J6 du M2 ou J7 (évaluation) du M2. Dans ce cas, la journée complète est à effectuer lors de la prochaine volée ;*
- **Une journée** : la journée manquée est à rattraper lors de la prochaine session du module concerné ;
- **Plus d'une journée** : les journées manquées sont à rattraper lors de la prochaine session du module concerné.  
En cas d'absence lors de deux journées, il peut être demandé à la participante/au participant d'effectuer la journée d'évaluation lors de la session suivante.  
A fortiori, si les absences ont lieu en début de module, il peut être demandé à la participante/au participant d'interrompre sa participation à ce module et la reprendre lors de la session suivante, afin de pouvoir participer à l'intégralité des journées.

**Les participant-e-s sont prié-e-s d'informer au plus vite le secrétariat ([admin@farp.ch](mailto:admin@farp.ch)) en cas d'absence.** La modalité de rattrapage leur sera alors confirmée par écrit.

Pour toute journée à rattraper, le participant/la participante est d'office considéré-e comme inscrit-e à la journée concernée lors de la session suivante ; il est de son ressort de prendre connaissance de la date de ladite journée (ainsi que les horaires et le lieu) sur le site FARP (sur la fiche du séminaire dès la parution du programme en juin ou sur la page relative au cursus).